

Liste des documents exigés pour l'inscription et la diplomation au sein de CY Tech

(Arrêté de CY Cergy Paris Université n° 22-003 du 1 février 2022)

PREMIÈRE INSCRIPTION (hors Mastère Spécialisé)

Domaine administratif

- a. Pièce d'identité en cours de validité recto verso : Carte d'identité Nationale ou passeport.
- b. 1 photo d'identité récente et en couleur conforme aux normes officielles dont le fichier de transmission porte les nom, prénom et numéro de l'étudiant.
- c. Attestation d'acquittement de la Contribution Vie étudiante Campus (CVEC) fournie par le CROUS.
- d. Attestation sur l'honneur d'adhésion au règlement des études et au règlement intérieur datée et signée.
- e. Certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) : **obligatoire pour les étudiants français de moins de 25 ans**, y compris les étudiants naturalisés. ATTENTION, la non production du certificat JDC rend impossible la délivrance du diplôme. A défaut, veuillez joindre l'Attestation de Recensement ou le certificat d'exemption.
- f. Relevé des notes du baccalauréat français comportant le numéro Identifiant National Etudiant (INE) ou relevé des notes du diplôme équivalent pour les internationaux. Tout étudiant ayant pris une inscription dans une université française depuis 1995 dispose obligatoirement d'un N° INE. S'il ne figure pas sur les documents, l'intéressé(e) doit le demander à son établissement d'origine.
- g. Certificat de scolarité dans le dernier établissement fréquenté.
- h. Cursus antérieur : copie du dernier diplôme obtenu (y compris le baccalauréat).

Justificatifs d'admission selon la voie d'admission

- a.Pour les admis sur ParcourSup : Attestation d'admission (téléchargée sur l'onglet « admission » sur ParcourSup après acceptation définitive du vœu).
- b. Pour les admis GalaxySup: Attestation d'admission GalaxySup et diplôme conditionnant l'admission.
- c. Pour les admis au concours CCINP : Attestation de réussite CPGE.
- d. Pour les admis titulaires d'un dernier diplôme international : lettre d'admission internationale émise par CY Tech et Diplôme conditionnant l'admission.

Justificatifs d'admission en fonction de la situation dont relève l'étudiant

- a. Notification conditionnelle de la bourse du CROUS portant sur l'année pour laquelle l'intéressé procède à son inscription.
- b. Attestation de bourse Campus France ainsi que le bon de commande.
- c. Copie du contrat d'apprentissage ou du contrat de professionnalisation.
- d. Notification de la Bourse du Gouvernement Français (BGF).

RÉINSCRIPTION

- a. Attestation d'acquittement de la Contribution Vie étudiante Campus (CVEC) fournie par le CROUS.
- b. Attestation sur l'honneur d'adhésion au règlement des études et au règlement intérieur datée et signée.
- c. Notification conditionnelle de la bourse du CROUS portant sur l'année pour laquelle l'intéressé procède à son inscription.
- d. Copie du contrat d'apprentissage ou du contrat de professionnalisation.
- e. Toute pièce justificative obligatoire qui n'aurait pas été remise lors de la première inscription

INSCRIPTION EN MASTÈRE SPÉCIALISÉ

Domaine administratif

- a. Pièce d'identité en cours de validité recto verso : Carte d'identité Nationale ou passeport.
- b. 1 photo d'identité récente et en couleur conforme aux normes officielles dont le fichier de transmission porte les nom, prénom et numéro de l'étudiant.
- c. Attestation sur l'honneur d'adhésion au règlement des études et au règlement intérieur datée et signée.
- d. Certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) : **Obligatoire pour les étudiants français de moins de 25 ans**, y compris les étudiants naturalisés. ATTENTION, la non production du certificat JDC rend impossible la délivrance du diplôme. A défaut, veuillez joindre l'Attestation de Recensement ou le certificat d'exemption.
- e. Relevé des notes du baccalauréat français comportant le numéro Identifiant National Etudiant (INE) ou relevé des notes du diplôme équivalent pour les internationaux. *Tout étudiant ayant pris une inscription dans une université française depuis 1995 dispose obligatoirement d'un N° INE. S'il ne figure pas sur les documents, l'intéressé(e) doit le demander à son établissement d'origine.*
- f. Cursus antérieur : copie du dernier diplôme obtenu (y compris le baccalauréat).
- g. Le dossier d'inscription complété, daté et signé.

Justificatifs d'admission selon la voie d'admission

Si le candidat relève de la VAPP85 : Fournir le procès-verbal daté et signé des deux parties

Justificatifs d'admission en fonction de la situation dont relève l'étudiant

- a. Copie du contrat d'apprentissage ou du contrat de professionnalisation.
- b. Pour les apprentis : Attestation d'acquittement de la Contribution Vie étudiante Campus (CVEC) fournie par le CROUS.